

**AVIS D'APPEL D'OFFRES N°DNCMP/132/F /2019-2020 POUR FOURNITURE DES EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE POUR LE CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE « CNTS » (RELANCE)**

Date de publication : le 09/01/2020

Date d'ouverture des offres : le 28/01/2020

**Art. 1. Objet**

Le Centre National de Transfusion Sanguine(CNTS) invite, par le présent appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture « des équipements de laboratoire pour le Centre National de Transfusion Sanguine « CNTS ».

**Art. 2. Autorité contractante et source de financement**

L'autorité contractante est le Centre National de Transfusion Sanguine.

Le financement provient du Budget ordinaire de l'Etat, exercice 2019-2020, et le paiement se fera en francs Burundais.

**Art. 3. Spécification du marché**

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Le marché est en lot unique : EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE.

Le marché se fera conformément aux dispositions du Code des marchés Publics Loi n° 1/04 du 29 janvier 2018 et ses textes d'application.

**Art. 4. Condition de participation**

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée dans le Code des Marchés publics conformément aux articles 153 et 161 dudit code.

**Art.5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres**

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale du CNTS Sise, Quartier ROHERO I, Avenue des Etats-Unis, building abritant le siège du CNTS, moyennant le paiement d'un montant de **Cinquante Mille Francs Burundais (50.000 Fbu)** au profit du compte n° 1101/001-04 ouvert à la Banque de République du Burundi au nom de l'OBR.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières.

## Art.6. Présentation de l'offre

Les documents constitutifs de l'offre seront présentés dans deux enveloppes distinctes : la première enveloppe contiendra l'offre technique et comprendra les éléments suivants :

### Offre technique :

1. Une preuve d'achat du dossier de cet appel d'offres, d'appel d'offre portant le numéro du marché ;
2. Une garantie de soumission délivrée par une banque agréée établie suivant le modèle en annexe n°2 et dont les montants sont précisés dans l'avis d'appel d'offres ;
3. L'attestation d'origine des fournitures ;
4. Une documentation technique en français des équipements ;
5. Une attestation de non redevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) et en cours de validité ;
6. Une attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original et en cours de validité pour les soumissionnaires locaux ;
7. Les spécifications techniques ;
8. Le certificat d'immatriculation fiscale(NIF) ;
9. Le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe et connue ;
10. L'acte d'engagement ;
11. Le registre de commerce (copie) ;
12. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal du commerce datant de moins de trois mois.

### Offre financière :

- L'acte de soumission ;
- Le bordereau des prix unitaires et le devis estimatif et quantitatif

**NB. L'absence ou la non-conformité de l'un de ces éléments entraînera le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.**

Les offres doivent être présentées dans trois enveloppes dont une extérieure sans aucun signe distinctif, contenant deux autres à savoir celle, renfermant l'offre technique et celle renfermant l'offre financière. L'enveloppe extérieure comportera l'adresse ci-après :

Centre National de Transfusion Sanguine

Direction Générale du CNTS Sise, Quartier ROHERO I, Avenue des Etats-Unis,

B.P. 3585 Bujumbura

DAO N°DNCMP/1.32./F/2019-2020 pour la Fourniture des équipements de laboratoire pour le CNTS.

Elle devra également comporter la mention « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE DU 28.01.2020. ».

### 1. LANGUE ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

Les offres sous pli fermé rédigées en français seront signées et cachetées par les soumissionnaires et seront établies en cinq exemplaires dont l'original et quatre copies. L'original doit porter la mention « Original » et les copies la mention « Copies ». En cas de divergence entre l'original et les copies, seul l'original fera foi.



## **2. MODE D'EXPRESSION DES PRIX**

Le montant total de l'offre sera exprimé en francs burundais, en chiffres et en lettres. En cas de discordance, le montant en lettre fera foi. Les prix indiqués sont TVA comprise. Le prix est ferme, non révisable et non actualisable. Il engage le soumissionnaire pendant toute la durée d'exécution du marché. Les prix sont exprimés en monnaie nationale (le franc burundais).

### **Art .7. Garantie de soumission**

Une caution bancaire de soumission de quatre millions (4.000.000 BIF) francs Burundais est exigée. Elle est prévue sous forme de garantie bancaire libellée au nom du Centre National de Transfusion Sanguine.

Cette garantie de soumission doit être libellée sous forme de garantie bancaire émise par une banque connue. Elle restera valable pendant trente (30) jours au-delà de la validité des offres.

La garantie de soumission du candidat non retenu sera libérée ou lui sera retournée le plus rapidement possible et au plus tard trente (30) jours après expiration du délai de validité des offres prescrit par l'Acheteur Centre National de Transfusion Sanguine

**Art.8.** Caution de bonne exécution est fixée à 10% du montant total du marché.

### **Art.9. Validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les soumissionnaires doivent s'engager à maintenir leurs prix pendant une période de six mois, à compter de la date de notification des lots gagnants.

### **Art.10 : Date limite de dépôt des offres**

Les offres sous pli fermé doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 28/01/2020 à 10 heures précises, avant que le Président de la Séance ne soit déclarée l'ouverture des offres. Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

### **Art.11. Séance d'ouverture des offres**

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, ou de leurs représentants, et d'un représentant de la Direction Nationale de contrôle des Marchés Publics (DNCMP) le 28/01/2020 à 10 h 30 dans la salle des réunions du CNTS.

Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP conformément à l'article 22 alinéas 9 du code des Marchés Publics, un cadre de la de la DNCMP requis par l'autorité contractante peut assister à cette séance d'ouverture.

### **Art 12.Analyse des offres**

Une commission technique d'analyse des offres sera mise sur pied par le maître de l'ouvrage. L'évaluation des offres sera effectuée à partir du jour de l'ouverture des offres. L'absence d'un des documents exigés pour l'offre technique entraîne l'exclusion du soumissionnaire.



**Art 13. Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement conforme et financièrement moins disant.

**Art 14. Délais de livraison**

Les fournitures seront livrées, réceptionnées au Centre National de Transfusion Sanguine « CNTS ». Le délai de livraison est de trois (3) mois maximum pour toutes les fournitures à compter de la date de la réception de la lettre de notification du marché. Les délais offerts dans cette limite n'auront pas de répercussion sur l'évaluation. Le soumissionnaire peut proposer un délai le plus court.

**Art 15. Réception du marché**

La réception se fera en deux étapes : l'une provisoire l'autre définitive.

- La réception provisoire procédera à des vérifications quantitatives et qualitatives des équipements livrés et de leur conformité aux spécifications techniques.
- La réception définitive aura lieu après installation et formation pratique des utilisateurs sur ces équipements.

**Art 16. Modalités de paiement**

Les procédures de paiement résultant de l'exécution du présent marché seront entamées après la livraison des équipements, leur installation, leur mise en fonction ainsi que la formation des utilisateurs. Ces procédures se poursuivront par la présentation de la facture et le procès-verbal de réception définitive.

**Art 17. Annulation de la commande**

La commande pourra être partiellement ou totalement annulée en cas de retard dans la livraison ou en cas de présentation non-conforme aux spécifications techniques requises.

**Art 18. Pénalités de retard**

Toute défaillance dans l'exécution de ce marché entraîne :

- ❖ L'annulation de la commande ;
- ❖ Le non remboursement de la caution de soumission.

En cas de retard dans l'exécution du marché, l'attributaire encourt, après mise en demeure préalable, une pénalité qui est calculée suivant la formule ci-après :

- ❖ 1/1000 est la valeur de la tranche non exécutée pour chaque jour calendrier de retard.

$$P = \frac{M \times N}{1000}$$

P = Montant des pénalités  
M = Montant des produits livrés avec retard  
N = Nombre de jours calendrier de retard

Toutefois, le montant des pénalités ne peut pas dépasser 10% du montant du marché.

**Art 19. Règlement des litiges**

Tout litige du fait de l'exécution du présent marché sera tranché conformément au Code des Marchés Publics.

Fait à Bujumbura, le 06/01/2020

**DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE  
ET PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

**Dr Jean Bosco NDUWARUGIRA**

